



Mise en place du dispositif 2S2C dans les écoles de Romainville à compter du 2 juin 2020

Comme vous le savez, la totalité des écoles de la commune a réouvert entre le 14 et le 18 mai dernier. Cette première phase de réouverture, très progressive, a été réalisée dans le respect d'un protocole sanitaire extrêmement strict limitant fortement les capacités d'accueil des établissements.

Afin de répondre aux besoins des familles dont les demandes de retour à l'école ne pouvaient pas être satisfaites, la Ville de Romainville a mis en place, au cas par cas, un service minimum d'accueil en fonction des besoins identifiés au travers des informations communiquées par les directions d'école.

La réouverture des écoles entrera dans une seconde phase à compter du mardi 2 juin prochain. Les contraintes sanitaires demeurent identiques notamment le respect d'un protocole sanitaire strict édicté par le Ministère de l'Éducation nationale pour garantir les meilleures conditions de sécurité sanitaire aux élèves et à leurs encadrants.

Ainsi :

- 1/ Le port des masques est systématique pour les enseignant.e.s et les agent.e.s de la Ville.
- 2/ Les gestes barrières sont respectés en classe, dans la cour de récréation, les couloirs, la cantine et les sanitaires.
- 3/ Les enfants se lavent les mains plusieurs fois par jour et l'organisation des circulations dans les locaux a été repensée afin d'éviter, au maximum, des croisements d'enfants.
- 4/ Les familles doivent prendre la température de leur(s) enfant(s) et le(s) garder s'il(s) présente(nt) des symptômes. En cas de signes durant le temps scolaire, l'élève est isolé et muni d'un masque et la famille est contactée pour qu'elle vienne le chercher. L'école avertira, également, le personnel de santé.
- 5/ Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école, les entrées et sorties ont été aménagées afin de limiter les croisements.
- 6/ Les temps autour de l'école seront aménagés :
 - Avant l'école : un espace d'accueil par école (pas de regroupement pour les groupes scolaires)
 - Après l'école : un temps d'accueil loisirs sera proposé aux enfants. Afin de limiter la présence d'intervenants extérieurs, les activités périscolaires (NAP) et ateliers leçons sont suspendus.
 - Le mercredi après-midi : l'accueil en centre de loisirs est organisé dans l'enceinte de l'école et exclusivement réservé aux enfants qui auront classe le mercredi matin.
 - La préinscription pour les accueils du matin, du soir et du mercredi est obligatoire. Il est vivement conseillé aux familles de limiter les déplacements à l'Hôtel de Ville et de privilégier les inscriptions en ligne.
- 7/ La restauration scolaire est organisée dans les réfectoires, selon des modalités permettant de respecter les gestes barrières et de maintenir la distanciation sociale tout en proposant un repas équilibré aux enfants.

Cette seconde phase de réouverture des écoles qui s'étendra jusqu'au 3 juillet 2020 se caractérisera en sus par :

- la liberté de choix laissée aux familles concernant le retour à l'école de leur enfant sur la base des souhaits exprimés dans le cadre des questionnaires adressés par les directions d'école,
- une augmentation du nombre de classes ouvertes et des capacités d'accueil des élèves,
- le maintien de la continuité pédagogique, notamment au travers de l'enseignement à distance,
- la mise en place du dispositif « Sport Santé Culture Civisme » par la Ville de Romainville afin de répondre aux besoins des élèves et des familles ; ce, dans le cadre d'une convention la liant à l'Education nationale et d'un partenariat étroit avec les directions d'école.

1. Qu'est-ce que 2S2C ?

Lorsque l'élève n'est pas sous la responsabilité de ses professeur.e.s, il est possible de proposer des activités sur le temps scolaire qui se déroulent dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement.

Ainsi, dans le cadre d'une convention la liant à l'Education nationale, la Ville de Romainville proposera **une offre gratuite d'activités éducatives**, dans toutes les écoles où les demandes de retour en classe émises par les familles n'ont pas pu être satisfaites en raison des limites de capacité d'accueil.

Cette action est mise en place avec une double volonté : renforcer l'accès aux écoles pour l'ensemble des élèves, particulièrement ceux qui sont le plus en difficulté, et, d'autre part, faciliter pour les familles la reprise de leur activité professionnelle.

Les modalités d'interventions des personnes alors mobilisés sont fixées en concertation avec l'équipe éducative. Ces interventions, dans les différents domaines proposés, ne se substituent pas aux enseignements et donc à l'action première des professeur.e.s dans leurs disciplines.

2. Comment fonctionne le dispositif ?

L'inscription est réalisée par la direction de l'école à partir des questionnaires adressés aux familles fin mai concernant un retour à l'école au mois de juin.

L'accès est réservé aux seuls enfants pour lesquels une demande a été formulée dans ce cadre et qui ont été intégrés au sein des classes ouvertes au mois de juin.

Le planning de présence des élèves est établi en fonction des capacités d'accueil des écoles et des besoins des familles.

Ainsi, dans une école qui ne dispose pas des capacités d'accueil suffisantes pour tous les élèves, il est proposé pour toute la durée du mois de juin :

- des périodes d'accueil en classe (en journée complète ou ½ journée les mercredis),
- les jours où l'accueil en classe ne peut pas être assuré, une période d'accueil 2S2C est proposée (en journée ou 1/2 journée les mercredis) en fonction des besoins des familles et des élèves.

3. Où sont organisées les activités 2S2C ?

Au sein des écoles, dans des locaux et des espaces spécifiquement dédiés.

4. Quand sont organisées les activités ?

En parallèle de celles de l'école, mais avec des horaires légèrement décalés afin d'échelonner les arrivées et les départs aux entrées des écoles ou les passages dans les restaurants scolaires.

Ainsi, les élèves seront pris en charge par 2S2C de 8h30 à 11h15 (12h00 les mercredis) et de 12h30 à 15h15 l'après-midi.

Des passerelles seront organisées avec les accueils autour de l'école (matin, soir, mercredis) pour laquelle la préinscription sera obligatoire et la restauration scolaire.

5. Quelles activités sont proposées aux élèves ?

En élémentaire, une alternance de 4 ateliers d'une durée d'1h15min : activités d'expression (chants, arts plastiques...) / aide aux devoirs / activités sportives / activités culturelles.

Planning type élémentaire

	Lundi-mardi - jeudi - vendredi	Mercredi
7h30-8h30	Accueil du matin sur préinscription ⁽¹⁾	
8h30-9h45	Activités d'expression	Activités d'expression
9h45-10h	Récréation	Récréation
10h00-11h15	Aide aux devoirs	Aide aux devoirs
11h15-12h00	Pause méridienne avec repas pris dans les réfectoires ⁽³⁾	Activité sports
12h-12h30		Centre de loisirs du mercredi dans l'école ⁽¹⁾
12h30-13h45	Activité sports	
13h45-14h00	Récréation	
14h-15h15	Activité culturelle	
15h15-18h30	Garderie gratuite les jours de NAP (15h30-16h30) ⁽²⁾ Sur préinscription : accueil de loisirs 15h30-16h30 - jours sans NAP ⁽¹⁾ accueil du soir de 16h30-18h30 ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ préinscription et prépaiement obligatoire sauf cas particulier

⁽²⁾ uniquement pour les enfants inscrits depuis le début de l'année scolaire

⁽³⁾ facturée au tarif restauration scolaire

En maternelle, des ateliers variés seront proposés au choix de l'enfant :

- arts plastiques / arts visuels
- chants / activités d'expression
- activités motrices
-

Planning type maternelle

	Lundi-mardi - jeudi - vendredi	Mercredi
7h30-8h30	Accueil du matin sur préinscription ⁽¹⁾	
8h30-9h45	Alternance d'activités en classe : - arts plastiques / arts visuels - chants / activités d'expression - activités motrices - temps de récréation	Alternance d'activités en classe : - arts plastiques / arts visuels - chants / activités d'expression - activités motrices - temps de récréation
9h45-10h		
10h00-11h15		
11h15-12h00	Pause méridienne avec repas pris dans les réfectoires ⁽³⁾	
12h-12h30	Centre de loisirs du mercredi dans l'école ⁽¹⁾	
12h30-13h45		
13h45-14h00		
14h-15h15		
15h15-18h30	Garderie gratuite les jours de NAP (15h30-16h30) ⁽²⁾ Sur préinscription : accueil de loisirs 15h30-16h30 - jours sans NAP ⁽¹⁾ accueil du soir de 16h30-18h30 ⁽¹⁾	

⁽¹⁾ préinscription et prépaiement obligatoire sauf cas particulier

⁽²⁾ uniquement pour les enfants inscrits depuis le début de l'année scolaire

⁽³⁾ facturée au tarif restauration scolaire

6. Comment sont organisées les activités ?

Les enfants sont pris en charge par des intervenant.e.s municipaux.le.s (notamment ceux et celles mobilisé.e.s sur les NAP, les intervenants accompagnement à la scolarité des espaces de proximité pour l'aide aux devoirs ou encore les éducateurs sportifs).

L'organisation des locaux et des activités est réalisée dans le respect du protocole sanitaire en vigueur au sein des écoles.

7. Quels moyens mobilisés ?

La Ville de Romainville mobilisera plus de 70 intervenants sur ce dispositif. Il pourra prendre en charge jusqu'à 250 élèves par jour répartis au sein de 30 groupes 2S2C parallèlement aux 700 élèves accueillis tous les jours en classe.